



# ARCHES

## INSCRIPTION A L'ACCUEIL EXTRASCOLAIRE Centre de Loisirs Educatifs « 3-17 ans » ÉTÉ 2021

Lieu : Groupe Scolaire Jean Haedrich - 5 rue de la mairie 88380 Arches

Document à rendre au plus tard le 05 juillet 2021 (pour la première semaine)

### RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L' ENFANT À INSCRIRE

Nom.....Prénom.....Date de naissance :.....

### INSCRIPTION ALSH ÉTÉ 2021

Jours de fréquentation du Centre de Loisirs

Les inscriptions à la semaine sont prioritaires. L'inscription sur 3 jours ne sera prise en compte qu'en fonction des places disponibles à l'issue de la clôture des inscriptions, soit après le 05 juillet 2021.

**Du mercredi 07 juillet au vendredi 30 juillet 2021:** (cochez le ou les jours souhaités : 3 ou 5 jours)

Semaine 27 (3 jours obligatoires) Du mercredi 07/07 au vendredi 09/07	Semaine 28 Du lundi 12/07 au vendredi 16/07	Semaine 29 Du lundi 19/07 au vendredi 23/07	Semaine 30 Du lundi 26/07 au vendredi 30/07
	L / M / M / J / V	L / M / M / J / V	L / M / M / J / V

### Facturation et Règlement

Tableau de modulation des Tarifs					Déductions	
Tarifs ALSH 2021	Arches <sup>1</sup> 5 jours	Extérieurs <sup>2</sup> 5 jours	Arches <sup>1</sup> 3 jours	Extérieurs <sup>2</sup> 3 jours		
Tranche 1 0<QF<600	60 €	100 €	36 €	60 €	<b>Mercredi 14 juillet férié</b>	15€
Tranche 2 601<QF<1197	62 €	102 €	37 €	61 €	Forfait Aide aux Temps Libres CAF	.....* 1€ =.....€
Tranche 3 1197<QF<+	64 €	104 €	38 €	62 €	Chèques vacances ANCV	.....€
MSA	82 €	122 €	49 €	73 €	Prise en charge CE : à préciser	.....€
					Autres	.....€
					Total des déductions	(B).....€
Veuillez reporter le prix concernant votre tranche ci-dessous: (A): .....€						

#### Récapitulatif règlement :

Chèque à l'ordre des Francas des Vosges

Prix du séjour (A)	Déductions (B)	Total du séjour	Mode de règlement	Réglé le
		(A)-(B)= .....€		

<sup>1</sup> AVEC déduction de l'aide communale de 8€ / jour / enfant

<sup>2</sup> SANS déduction de l'aide communale - remboursement directement aux familles par la mairie, attestation transmise sur demande à la fin du séjour

## SIGNATURE DES REPRESENTANTS LEGAUX

- 1 - J'autorise mon enfant à participer aux différentes activités proposées.
- 2 - J'autorise les organisateurs à prendre toutes mesures, en cas d'urgence médicale. Il sera fait appel aux services d'aide médicale urgente du centre 15 chargés d'évaluer la situation et de déclencher la réponse adaptée. La famille sera immédiatement avertie par nos soins.
- 3 - Je m'engage à rembourser les honoraires médicaux et pharmaceutiques avancés par les organisateurs, en raison des soins prodigués.
- 4- En cas de séparation, si l'un des parents n'est pas habilité à prendre en charge l'enfant, vous devez nous fournir une pièce justificative (copie du jugement)
- 5 - Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur et je m'engage à le respecter et à le faire respecter.

*Rappel : Uniquement les personnes indiquées sur le dossier d'inscription initial seront habilitées à récupérer votre enfant. En cas de changement, vous devez le signaler par écrit à la structure.*

A..... le.....

Signatures:

### **CONTACT:**

M. LIGNON Colin, Directeur du centre de loisirs éducatifs des Francas des Vosges pour la Commune de ARCHES.

- Mail : [clearches@francas-vosges.org](mailto:clearches@francas-vosges.org)
- Téléphone: 07.60.30.82.79

Association Départementale des Francas des Vosges  
7 quartier de la Magdeleine - 88000 EPINAL  
Tél: 03 29 82 48 08 - E-mail: [contact@francas-vosges.org](mailto:contact@francas-vosges.org)

---

Membre de la Fédération des Francas, Fédération Laïque de structures et d'activités éducatives, sociales et culturelles  
Complémentaire de l'Enseignement Public et agréée par les Ministères de l'Education Nationale et de la Jeunesse et des Sports